

RELATIF A L'ELECTION PARTIELLE D'UN REPRESENTANT DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE

SCRUTIN DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

La présidente de l'université Paris Diderot,

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris Diderot ;
Vu les statuts de la composante concernée ;
Vu l'arrêté n°2019-003 du 16 janvier 2019 portant convocation des électeurs ;

ARRETE :

Article 1. Lieux de vote – présidence des bureaux de vote

L'élection partielle d'un représentant des personnels au conseil de l'UFR de Médecine se déroulera :

SITES	BUREAUX DE VOTE	PRESIDENTS DES BUREAUX DE VOTE
Villemin, Saint Louis, Lariboisière et Michel Debré	UFR de Médecine Site Villemin salle 1.5 - 1er étage 10, avenue de Verdun 75010 Paris	Madame Sophie MAZAR responsable logistique et prévention des risques à l'UFR médecine
Bichat, Beaujon et Louis Mourier	UFR de Médecine Site Xavier Bichat salle 156 - 1er étage 16, rue Henri Huchard 75018 Paris	Monsieur Mathias GUERIN responsable administratif de l'UFR médecine

Article 2. Référents procurations

Les référents chargés de la gestion des procurations sont les suivants :

SITE	REFERENTS PROCURATIONS	SITES RATTACHES
UFR MEDECINE – Site BICHAT	M. Gilles CHARTON, responsable Logistique du site Bichat bureau 142 au 1 ^{er} étage 16 rue Henri Huchard 75018 PARIS Tél. : 01 57 27 76 44 gilles.charton@univ-paris-diderot.fr et en son absence : Mme Estelle DECKERS Secrétariat de la pédagogie bureau 151 au 1 ^{er} étage 16 rue Henri Huchard 75018 PARIS Tél : 01 57 27 74 18 stephanie.marin@univ-paris-diderot.fr	Villemin, Saint Louis, Lariboisière, Bichat, Beaujon, Louis Mourier et Michel Debré
UFR MEDECINE – Site VILLEMIN	Mme Claudine VIALARD secrétaire de direction bureau 606 au 6 ^{ème} étage 10 avenue de Verdun 75010 PARIS Tél : 01 57 27 85 00 claudine.viallard@univ-paris-diderot.fr Et en son absence : Mme Pépita PUZZO, responsable Logistique du site Villemin bureau 521 au 5 ^{ème} étage 10 avenue de Verdun 75010 PARIS Tél. : 01 57 27 85 40 pepita@univ-paris-diderot.fr	Villemin, Saint Louis, Lariboisière, Bichat, Beaujon, Louis Mourier et Michel Debré

Affiché le :

30 JAN. 2019

Article 3. - Exécution :

La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié, et notamment par affichage au siège de l'université (Bureau des élections de la D.A.G.J.) et auprès de la composante concernée, ainsi que sur le site de l'université à <https://universite.univ-paris-diderot.fr/actualite-des-elections-luniversite> (page d'accueil - université – les élections à l'université).

Fait à Paris, le **30 JAN. 2019**

La présidente de l'université Paris Diderot

Christine CLERICI

